

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM)  
 adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
 numéro ..... (Numéro du contrat)

## H Performance 50 Code ISIN FR001400FTL5

### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE et de NATIXIS.*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	H Performance 50
<b>Emetteur</b>	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE
<b>Garant de la formule</b>	NATIXIS
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
<b>Code ISIN</b>	FR001400FTL5
<b>Agent de calcul</b>	NATIXIS, ce qui peut être source de conflits d'intérêts
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30.000.000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice de référence »)</b>	<p>L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (code bloomberg: ISX70D5) est un indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX, indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière.</p> <p>L'Indice est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an.</p>
<b>Prix d'émission</b>	100% de la valeur nominale
<b>Période de souscription</b>	Du 20/04/2023 au 30/06/2023
<b>Date d'émission</b>	20 avril 2023
<b>Date de constatation initiale</b>	3 juillet 2023
<b>Dates de constatation annuelle</b>	3 juillet 2024; 3 juillet 2025; 3 juillet 2026; 5 juillet 2027; 3 juillet 2028; 3 juillet 2029; 3 juillet 2030; 3 juillet 2031; 5 juillet 2032; 4 juillet 2033; 3 juillet 2034

<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	8 juillet 2024; 8 juillet 2025; 8 juillet 2026; 12 juillet 2027; 10 juillet 2028; 9 juillet 2029; 8 juillet 2030; 8 juillet 2031; 12 juillet 2032; 11 juillet 2033; 10 juillet 2034
<b>Date de constatation finale</b>	3 juillet 2035
<b>Date d'échéance</b>	9 juillet 2035
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	12 ans (hors cas de remboursement anticipé).
<b>Documentation Juridique</b>	<p>La documentation juridique des titres de créance est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le "Prospectus de Base").</li> <li>- Des conditions définitives en date du 18 avril 2023 (les "Conditions Définitives"). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé sont disponibles sur le site de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a>), sur le site de la Bourse du Luxembourg (<a href="http://www.bourse.lu">www.bourse.lu</a>), et sur le site dédié de NATIXIS (<a href="https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH">https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH</a> et <a href="https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400FTL5/FT/DS">https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400FTL5/FT/DS</a>), et des copies peuvent être obtenus auprès de NATIXIS 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande.</li> </ul> <p>Les souscripteurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse : <a href="https://cib.natixis.com/home/PIMS#/kidSearch">https://cib.natixis.com/home/PIMS#/kidSearch</a>.</p>

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 50 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement anticipé) soit une Date d'échéance fixée au 9 juillet 2035.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

À la date de constatation initiale, soit le 3 juillet 2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme niveau initial.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ANNUEL (ANNEES 1 A 11)

À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, correspondante :

$$\begin{aligned}
 & \text{Capital investi}^{(2)} \\
 & + \\
 & \text{17\% de gain}^{(2)} \\
 & + \\
 & 3\%^{(2)} \text{ par année écoulée depuis la date de constatation initiale} \\
 & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 19,94\%}^{(2)}
 \end{aligned}$$

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNEE 12)

A la date de constatation finale, le 3 juillet 2035, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 50 est retenu suivant 3 scénarios. Lors du remboursement final, le 9 juillet 2035, le souscripteur reçoit :

**Scénario très défavorable** : Baisse de plus de 30 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**Le capital investi<sup>(2)</sup> x Valeur finale de l'Indice de référence<sup>(3)</sup>**  
**PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice de référence (minimum de 30 %)**

H Performance 50 se comporte comme un placement actions classique.

**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

**Scénario défavorable** : Baisse de moins de 30 % (compris) ou hausse de moins de 5 % (non compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

Le capital investi<sup>(2)</sup>  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 0,00%<sup>(2)</sup>)

**Dans ce scénario, l'investisseur subit un blocage du capital pendant 12 ans, sans aucune rémunération.**

**Scénario favorable** : Hausse de 5 % (compris) ou plus de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial

**Le capital investi<sup>(2)</sup>**  
+  
**17% de gain<sup>(2)</sup>**  
+  
**36% de gain<sup>(2)</sup>**  
**(soit 3%<sup>(1)</sup> par année écoulée)**  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 3,60%<sup>(2)</sup>)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 3 juillet 2023).

### **Principaux facteurs de risque**

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

**Risque de perte de capital** : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et/ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

**Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant** : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risques liés à la réalisation d'évènements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### 3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\*

La commission ponctuelle, notamment de distribution, pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,65 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres.

Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.

De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

\*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

## AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

**SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

## DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 50 - Code ISIN FR001400FTL5, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée de vie maximale de H Performance 50 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation annuelle à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx 70 Equal Weight Decrement 5 % est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Performance 50 présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice de référence Euro iStoxx 70 Equal Weight Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice de référence. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à ..... , le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).